



L'an deux mille vingt, le trois décembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, composé de 19 membres en exercice et dûment convoqué le vingt-sept novembre, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, JOUBAUD Sandrine, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : STENGER Thierry (procuration à REGENT Claude), LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à MEHA Claudine), MATHURIN Loïc (procuration à GLOUX Daniel), BASSEVILLE Cathy (procuration à ANDOUARD Colette), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel).

Secrétaire de séance : JOUBAUD Sandrine

Conseil municipal – Séance du 3 décembre 2020

Délibération n°96 : Modalités d'organisation des séances du Conseil municipal à distance

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la convocation en date du 27 novembre pour la présente réunion du conseil municipal précisant la technologie retenue pour l'organisation de cette réunion,

Considérant que pendant la période d'urgence sanitaire, l'article 6 de l'ordonnance susvisée permet d'organiser à distance les réunions de l'organe délibérant des collectivités.

Il est proposé au Conseil municipal de retenir l'outil Google meet pour l'organisation des réunions en vidéoconférence, pour les membres ne souhaitant pas se présenter physiquement à la réunion.

L'identification des participants se fera par appel nominatif. Le vote des délibérations interviendra par vote au scrutin public organisé par appel nominal.

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Approuver les modalités de réunion du Conseil municipal à distance visées dans la présente délibération,
- Donner pouvoir au maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité (19 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 04/12/2020

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY



L'an deux mille vingt, le trois décembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, composé de 19 membres en exercice et dûment convoqué le vingt-sept novembre, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, JOUBAUD Sandrine, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : STENGER Thierry (procuration à REGENT Claude), LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à MEHA Claudine), MATHURIN Loïc (procuration à GLOUX Daniel), BASSEVILLE Cathy (procuration à ANDOUARD Colette), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel).

Secrétaire de séance : JOUBAUD Sandrine

Conseil municipal – Séance du 3 décembre 2020

Délibération n°97 : Acquisition d'un immeuble à vocation commerciale sis 4 et 6 rue du 15 janvier 1872

La maison sise 4 et 6 rue du 15 janvier 1872 ainsi que des parcelles sises rue du Pic Vert sont en vente suite au décès de Monsieur VERNEUIL, leur propriétaire. La vente concerne les parcelles AB 56, 57, 58, 404, 60, 61, 501, 503 et 505, pour une surface totale de 567 m².

La situation du bâtiment, entre la pharmacie et la boulangerie, est stratégique pour le développement commercial du centre-bourg.

Madame le Maire propose d'acquérir le bien au prix de 72 500,00 € net vendeur, auquel s'ajoutent 6 000,00 € d'honoraires au profit du mandataire, soit un total de 78 500,00 €.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur cette acquisition.

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Acquérir les parcelles mentionnées dans la présente délibération au prix de 78 500,00 € ;
- Autoriser Madame le Maire à procéder à l'acquisition et à signer tout document afférent à cette acquisition.

Bordereau adopté à l'unanimité (19 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 04/12/2020

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY



L'an deux mille vingt, le trois décembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, composé de 19 membres en exercice et dûment convoqué le vingt-sept novembre, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, JOUBAUD Sandrine, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : STENGER Thierry (procuration à REGENT Claude), LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à MEHA Claudine), MATHURIN Loïc (procuration à GLOUX Daniel), BASSEVILLE Cathy (procuration à ANDOUARD Colette), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel).

Secrétaire de séance : JOUBAUD Sandrine

Conseil municipal – Séance du 3 décembre 2020

Délibération n°98 : Subventions – Acquisition d'un immeuble à vocation commerciale sis 4 et 6 rue du 15 janvier 1872

La commune s'est portée acquéreur des parcelles AB 56, 57, 58, 404, 60, 61, 501, 503 et 505, sises 4 et 6 rue du 15 janvier 1872 pour partie et rue du Pic Vert pour une autre partie, d'une surface totale de 567 m².

La maison sise 4 et 6 rue du 15 janvier 1872 est située entre la boulangerie et la pharmacie ; Emplacement opportun pour accueillir une nouvelle activité commerciale.

Cette situation en cœur de bourg présente un potentiel important pour sa dynamisation. Déjà initiée par des projets tels que la réhabilitation de bâtiments, l'extension-réhabilitation de la mairie-médiathèque, l'aménagement du bourg ou encore le projet de réhabilitation des bâtiments rue du Tertre, la revitalisation du secteur « commercial » permettrait de poursuivre la dynamique engagée.

Pour mener à bien ce projet, Madame le Maire propose au Conseil municipal ;

- De solliciter une subvention auprès de Redon Agglomération, au titre des fonds de concours,
- De solliciter une subvention de la part du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine au titre de l'appel à candidature dynamisation des centres bourgs,
- De solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de l'année 2021.

Le plan de financement de cette opération est ainsi proposé ;

DEPENSES		RECETTES	
Poste de dépense	Montant HT	Poste de dépense	Montant HT
Acquisition de la maison sise 4 et 6 rue du 15 janvier 1872	85 000,00 €	Dotation d'équipement aux territoires ruraux	25 500,00 €
		Conseil départemental 35	19 500,00 €
		Redon Agglomération - Fonds de concours	20 000,00 €
		Commune de Sainte-Marie	20 000,00 €
TOTAL	85 000,00 €	TOTAL	85 000,00 €

Après débat, le conseil municipal est invité à délibérer pour ;

- Valider le plan de financement tel qu'il est présenté dans la présente délibération,
- Solliciter une subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux,
- Solliciter le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine pour l'attribution d'une subvention au titre de l'appel à candidature dynamisation des centres bourgs,
- Solliciter l'attribution d'une partie des Fonds de concours auprès de Redon Agglomération,
- Autoriser Madame le Maire à signer la convention d'attribution des Fonds de concours,
- Donner pouvoir au maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité (19 voix)

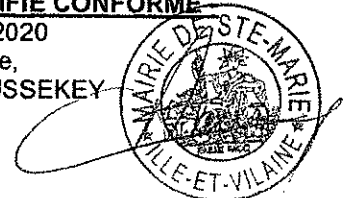
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le 04/12/2020

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY





L'an deux mille vingt, le trois décembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, composé de 19 membres en exercice et dûment convoqué le vingt-sept novembre, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, JOUBAUD Sandrine, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : STENGER Thierry (procuration à REGENT Claude), LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à MEHA Claudine), MATHURIN Loïc (procuration à GLOUX Daniel), BASSEVILLE Cathy (procuration à ANDOUARD Colette), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel).

Secrétaire de séance : JOUBAUD Sandrine

Conseil municipal – Séance du 3 décembre 2020

Délibération n°99 : Subventions – Aménagements d'espaces publics connectés avec square intergénérationnel

L'aménagement du centre-bourg et les travaux de réhabilitation et d'extension de la mairie-médiathèque ont été achevés en 2019. Un espace du centre-bourg avait été fléchée pour aménager un parc ; L'emplacement, en cœur de bourg, à proximité des services, de l'école, des commerces, de l'EHPAD et des logements sociaux, semble se prêter parfaitement à l'accueil d'un square intergénérationnel.

D'autres espaces pourraient être aménagés et connectés à ce square grâce à des aménagements piétonniers simples, pour constituer un parcours ; C'est le cas du parc situé aux abords de l'espace associatif ou encore de l'espace qui accueillera prochainement le projet de jardins partagés, rue de la Minoterie.

Pour mener à bien ce projet d'ensemble, Madame le Maire propose au Conseil municipal ;

- De solliciter une subvention auprès de Redon Agglomération, au titre des fonds de concours,
- De solliciter une subvention de la part du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine au titre du contrat départemental de territoire 2017-2021.

Le plan de financement de cette opération est ainsi proposé ;

DEPENSES		RECETTES	
Poste de dépense	Montant HT	Source du financement	Montant HT
Aménagements d'espaces publics connectés avec square intergénérationnel – étude et travaux	75 000,00 €	CD 35 - contrat départemental de territoire 2017-2021	22 500,00 €
		Redon Agglomération - Fonds de concours	26 000,00 €
		Commune de Sainte-Marie	26 500,00 €
TOTAL	75 000,00 €	TOTAL	75 000,00 €

Après débat, le conseil municipal est invité à délibérer pour ;

- Valider le plan de financement tel qu'il est présenté dans la présente délibération,
- Solliciter le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine pour l'attribution d'une subvention au titre du contrat départemental de territoire 2017-2021,
- Solliciter l'attribution d'une partie des Fonds de concours auprès de Redon Agglomération,
- Autoriser Madame le Maire à signer la convention d'attribution des Fonds de concours,
- Donner pouvoir au maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

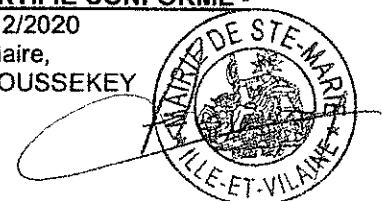
Bordereau adopté à l'unanimité (19 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

Le 04/12/2020

Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY





L'an deux mille vingt, le trois décembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, composé de 19 membres en exercice et dûment convoqué le vingt-sept novembre, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, JOUBAUD Sandrine, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : STENGER Thierry (procuration à REGENT Claude), LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à MEHA Claudine), MATHURIN Loïc (procuration à GLOUX Daniel), BASSEVILLE Cathy (procuration à ANDOUARD Colette), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel).

Secrétaire de séance : JOUBAUD Sandrine

Conseil municipal – Séance du 3 décembre 2020

Délibération n°100 : Subventions – Rénovation thermique des logements communaux sis 42 rue du 15 janvier 1872

Le bâtiment sis 42 rue du 15 janvier 1872, dans le bourg de la commune, accueille six logements communaux. Rénové au début des années 1990, le bâtiment souffre d'un manque d'isolation thermique qui le rend par conséquent très énergivore.

Une procédure de consultation est envisagée pour engager des travaux d'isolation sous toiture et changer les menuiseries extérieures.

Pour mener à bien ce projet, Madame le Maire propose au Conseil municipal ;

- De solliciter une subvention auprès de Redon Agglomération, au titre des fonds de concours,
- De solliciter une subvention de la part du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine au titre du contrat départemental de territoire 2017-2021.

Le plan de financement de cette opération est ainsi proposé :

DEPENSES		RECETTES	
Poste de dépense	Montant HT	Source du financement	Montant HT
Travaux	45 000,00 €	CD 35 - contrat départemental de territoire 2017-2021	15 200,00 €
		Redon Agglomération - Fonds de concours	14 797,44 €
		Commune de Sainte-Marie	15 002,56 €
TOTAL	45 000,00 €	TOTAL	45 000,00 €

Après débat, le conseil municipal est invité à délibérer pour ;

- Valider le plan de financement tel qu'il est présenté dans la présente délibération,
- Solliciter le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine pour l'attribution d'une subvention au titre du contrat départemental de territoire 2017-2021,
- Solliciter l'attribution d'une partie des Fonds de concours auprès de Redon Agglomération,
- Autoriser Madame le Maire à signer la convention d'attribution des Fonds de concours,

Donner pouvoir au maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité (19 voix)

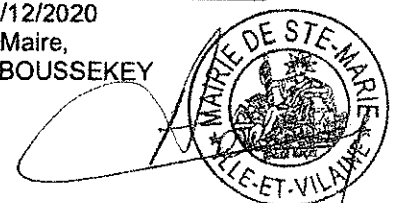
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 04/12/2020

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY





L'an deux mille vingt, le trois décembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, composé de 19 membres en exercice et dûment convoqué le vingt-sept novembre, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, JOUBAUD Sandrine, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : STENGER Thierry (procuration à REGENT Claude), LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à MEHA Claudine), MATHURIN Loïc (procuration à GLOUX Daniel), BASSEVILLE Cathy (procuration à ANDOUARD Colette), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel).

Secrétaire de séance : JOUBAUD Sandrine

Conseil municipal – Séance du 3 décembre 2020

Délibération n°101 : Subventions – Acquisition des bâtiments de la rue du Tertre

Par un acte du 12 février 2020, la commune a fait l'acquisition de l'ensemble immobilier et parcellaire sis à l'angle de la rue du Tertre et de la rue du Pic Vert autrefois en exploitation par l'entreprise GT Ouest Gastronomie.

Les bâtiments, longtemps laissés à l'abandon, se sont dégradés et sont désormais dans une situation de vétusté avancée.

L'ensemble, d'une surface globale de 6 466 m² dont environ 900 m² bâtis et situé en centre-bourg, présente un potentiel important pour sa dynamisation.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une subvention auprès de Redon Agglomération, au titre des fonds de concours pour l'acquisition de l'ensemble immobilier et parcellaire. Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine a également été sollicité au titre du dispositif 2020 de l'appel à dossier « dynamisation des centre bourgs ».

Le plan de financement de cette opération est ainsi proposé :

DEPENSES		RECETTES	
Poste de dépense	Montant HT	Source du financement	Montant HT
Acquisition immobilière	82 707,22 €	CD 35 - AAD Dynamisation des centres bourgs	24 000,00 €
		Redon Agglomération - Fonds de concours	29 300,00 €
		Commune de Sainte-Marie	29 407,22 €
TOTAL	82 707,22 €	TOTAL	82 707,22 €

Après débat, le conseil municipal est invité à délibérer pour ;

- Solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, au titre du dispositif 2020 de l'appel à dossier « dynamisation des centre bourgs »,
- Solliciter l'attribution d'une partie des Fonds de concours auprès de Redon Agglomération,
- Valider le plan de financement tel qu'il est présenté dans la présente délibération,
- Autoriser Madame le Maire à signer la convention d'attribution des Fonds de concours,
- Donner pouvoir au maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité (19 voix)

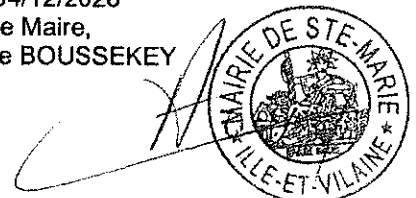
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 04/12/2020

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY





L'an deux mille vingt, le trois décembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, composé de 19 membres en exercice et dûment convoqué le vingt-sept novembre, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, JOUBAUD Sandrine, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : STENGER Thierry (procuration à REGENT Claude), LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à MEHA Claudine), MATHURIN Loïc (procuration à GLOUX Daniel), BASSEVILLE Cathy (procuration à ANDOUARD Colette), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel).

Secrétaire de séance : JOUBAUD Sandrine

Conseil municipal – Séance du 3 décembre 2020

Délibération n°102 : Subventions – Etude de faisabilité pour la réhabilitation des bâtiments de la rue du Tertre

Par un acte du 12 février 2020, la commune a fait l'acquisition de l'ensemble immobilier et parcellaire sis à l'angle de la rue du Tertre et de la rue du Pic Vert autrefois en exploitation par l'entreprise GT Ouest Gastronomie.

L'ensemble, d'une surface globale de 6 466 m² dont environ 900 m² bâtis et situé en centre-bourg, présente un potentiel important pour sa dynamisation. Déjà initiée par des projets tels que la réhabilitation de bâtiments, l'extension-réhabilitation de la mairie-médiathèque ou encore l'aménagement du bourg, la revitalisation du secteur « commercial » permettrait de poursuivre la dynamique engagée.

Après l'acquisition du bâtiment, il est nécessaire de mener une étude de faisabilité portant sur la création de commerces et de services.

Pour mener à bien ce projet, Madame le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une subvention auprès de Redon Agglomération, au titre des fonds de concours ainsi qu'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021.

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine a également été sollicité au titre du dispositif 2020 de l'appel à dossier « dynamisation des centre bourgs ».

Le plan de financement de cette opération est ainsi proposé :

DEPENSES		RECETTES	
Poste de dépense	Montant HT	Source du financement	Montant HT
Etude de faisabilité - Réhabilitation des bâtiments rue du Tertre	40 000,00 €	CD 35 - AAD Dynamisation des centres bourg	16 000,00 €
		DETR 2021	16 000,00 €
		Commune de Sainte-Marie	8 000,00 €
TOTAL	40 000,00 €	TOTAL	40 000,00 €

Après débat, le conseil municipal est invité à délibérer pour ;

- Solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, au titre du dispositif 2020 de l'appel à dossier « dynamisation des centre bourgs »,
- Solliciter l'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de l'année 2021,
- Valider le plan de financement tel qu'il est présenté dans la présente délibération,
- Donner pouvoir au maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité (19 voix)

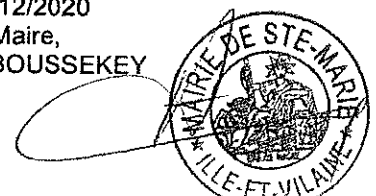
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

Le 04/12/2020

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY





L'an deux mille vingt, le trois décembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, composé de 19 membres en exercice et dûment convoqué le vingt-sept novembre, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, JOUBAUD Sandrine, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : STENGER Thierry (procuration à REGENT Claude), LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à MEHA Claudine), MATHURIN Loïc (procuration à GLOUX Daniel), BASSEVILLE Cathy (procuration à ANDOUARD Colette), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel).

Secrétaire de séance : JOUBAUD Sandrine

Conseil municipal – Séance du 3 décembre 2020

Délibération n°103 : Subventions – Equipements de défense incendie

La commune doit équiper un certain nombre de rues et de villages de bornes incendies ou de bâches incendies afin de se conformer au règlement départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), et ainsi assurer la sécurité de la population.

Plusieurs poteaux incendie seront installés courant 2021 en différents lieux de la commune. Les installations répondront aux critères édictés par le règlement départemental DECI à savoir :

- Le respect des distances entre le point d'eau incendie (PEI) et les projets de constructions nouvelles :
 - 200 mètres maximum en zone U (urbaine) du Plan Local d'Urbanisme
 - 400 mètres maximum en zone A (rurale) du Plan Local d'Urbanisme
- Le débit du poteau devra respecter entre 30 et 60 m³/h pendant 2h selon les situations.

La commission urbanisme-voirie réunie le 3 mars 2020 a déterminé un certain nombre d'emplacements pour l'installation de nouvelles bornes incendie en tenant compte des contraintes techniques du territoire. Une consultation est en cours de réflexion pour mettre en œuvre l'opération.

Afin de mener à bien le projet, Madame le Maire propose au Conseil municipal de solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de l'année 2021.

Le plan de financement est ainsi proposé :

DEPENSES		RECETTES	
Poste de dépense	Montant HT	Source du financement	Montant HT
Travaux d'équipements de défense incendie	33 500,00 €	DETR 2021	8 375,00 €
		Commune de Sainte-Marie	21 125,00 €
TOTAL	33 500,00 €	TOTAL	33 500,00 €

Après débat, le conseil municipal est invité à délibérer pour ;

- Solliciter l'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de l'année 2021,
- Valider le plan de financement tel qu'il est présenté dans la présente délibération,
- Donner pouvoir au maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération

Bordereau adopté à l'unanimité (19 voix)

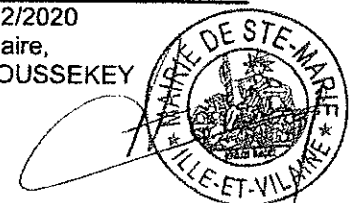
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

Le 04/12/2020

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY





L'an deux mille vingt, le trois décembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, composé de 19 membres en exercice et dûment convoqué le vingt-sept novembre, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, JOUBAUD Sandrine, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : STENGER Thierry (procuration à REGENT Claude), LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à MEHA Claudine), MATHURIN Loïc (procuration à GLOUX Daniel), BASSEVILLE Cathy (procuration à ANDOUARD Colette), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel).

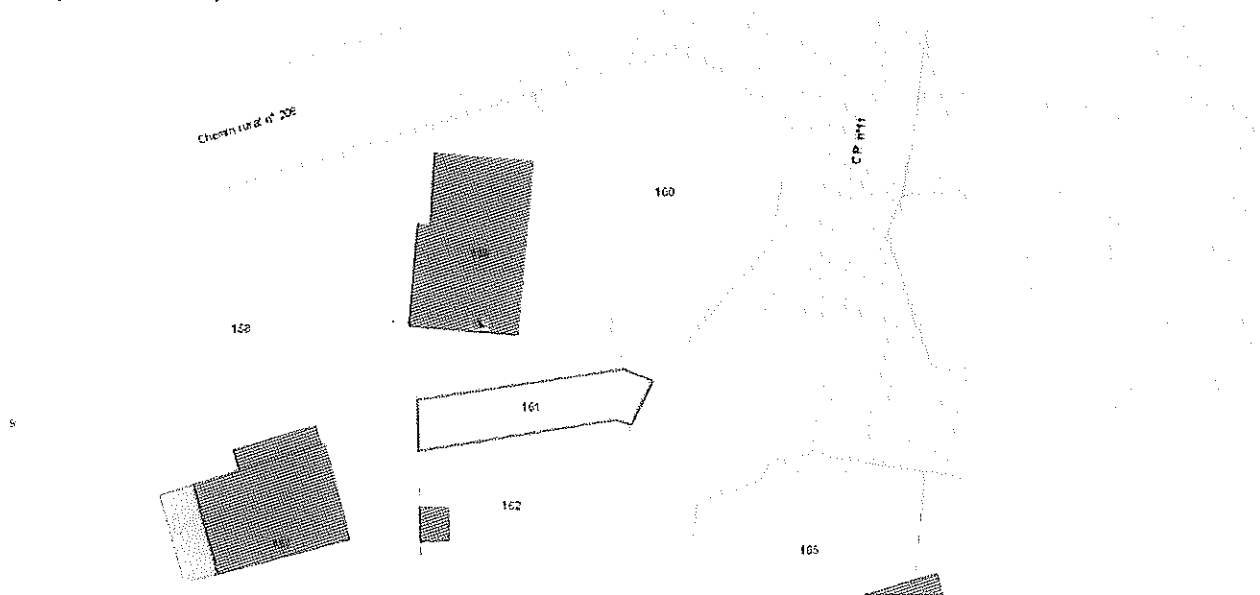
Secrétaire de séance : JOUBAUD Sandrine

Conseil municipal – Séance du 3 décembre 2020

Délibération n°104 : Cession de la parcelle YL 161

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée YL 161 d'une surface de 80 m² sise La Grée de l'Aumônerie.

M. et Mme HOUSSAIS, propriétaires de la parcelle YL 159, adjacente, ont fait part de leur intérêt pour l'acquisition de la parcelle YL 161.



Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la cession de la parcelle cadastrée YL 161 au prix de 3,00€/m² soit 240,00 €.

Il est précisé que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Approuver la cession de la parcelle YL 161 ;
- Fixer le prix de vente au prix de 240,00 €, soit 3,00 €/m² ;
- Autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à cette cession.

Bordereau adopté à l'unanimité (19 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 04/12/2020

Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY





L'an deux mille vingt, le trois décembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, composé de 19 membres en exercice et dûment convoqué le vingt-sept novembre, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, JOUBAUD Sandrine, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : STENGER Thierry (procuration à REGENT Claude), LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à MEHA Claudine), MATHURIN Loïc (procuration à GLOUX Daniel), BASSEVILLE Cathy (procuration à ANDOUARD Colette), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel).

Secrétaire de séance : JOUBAUD Sandrine

Conseil municipal – Séance du 3 décembre 2020

Délibération n°105 : Facturation des services communaux de cantine, garderie et accueil de loisirs sans hébergement – Mise en place d'un mandat unique

La commune a engagé une démarche de simplification de la facturation des services liés à l'enfance jeunesse : cantine, garderie, accueil de loisirs sans hébergement (ALSH). Jusqu'à présent, ces services faisaient l'objet de deux facturations, émises par deux services différents.

La commission enfance-jeunesse, réunie le 17 novembre 2020, a décidé de centraliser la facturation sur un seul logiciel, au niveau du service enfance-jeunesse. Pour acter cette décision, il est proposé au Conseil municipal de valider la mise en place d'un mandat unique ALSH, cantine et garderie à compter du 1^{er} janvier 2021.

Après débat, le conseil municipal est invité à délibérer pour ;

- Valider la mise en place d'un mandat unique ALSH, cantine et garderie à compter du 1^{er} janvier 2021.
- Donner pouvoir au maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité (19 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 04/12/2020

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY





L'an deux mille vingt, le trois décembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, composé de 19 membres en exercice et dûment convoqué le vingt-sept novembre, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, JOUBAUD Sandrine, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : STENGER Thierry (procuration à REGENT Claude), LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à MEHA Claudine), MATHURIN Loïc (procuration à GLOUX Daniel), BASSEVILLE Cathy (procuration à ANDOUARD Colette), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel).

Secrétaire de séance : JOUBAUD Sandrine

Conseil municipal – Séance du 3 décembre 2020
Délibération n°106 : Informations dans le cadre de la délégation générale au Maire

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délégation accordée à Madame le maire par délibération n° 32 du conseil municipal en date du 26 mai 2020 ;

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises en vertu de cette délégation ;

Le conseil municipal est invité à prendre acte des décisions suivantes :

- **Engagement des dépenses**

Nature de la dépense engagée	Fournisseur	Prix
Ordinateurs portables pour élus communautaires	Redon Agglomération	1 140,00 €
Fournitures scolaires pour l'école publique	Montessori Store	302,40 €
	Delta Ouest	858,83 €
	Bureau Vallée	478,80 €
	Sadel	106,52 €
	Editions MDI	221,70 €
	Chevalet de peinture pour l'école publique	Sadel
Jeux de cours et but de football pour l'école publique	Wesco	566,40 €
Produits d'entretien pour le pôle enfance-jeunesse	Bureau Vallée	173,92 €
	Atlantique Hygiène	655,98 €
Chocolats de Noël pour agents communaux et agents de l'EHPAD	Intermarché Redon	848,00 €
Chèque cadeaux pour agents communaux	Fédération commerce	930,00 €
Géoréférencement des réseaux d'éclairage public (complément)	Etudis	4 250,18 €
Carburant pour atelier ST – 2000 L GNR hiver	Transports Yvoir	1 500,00 €
Masques chirurgicaux pour les services communaux	Intermarché Redon	495,00 €
Extension logiciel de facturation – Portail inscriptions familles	DEFI Informatique	1 548,00 €
Gel hydroalcoolique pour services communaux	Pharmacie MOYON	455,00 €
Impression en 1100 exemplaires du P'tit Samaritain	Top office	266,92 €
Pavage pour le cimetière communal	DS Pierres	1 152,00 €
Certificat numérique chambersign pour signature électronique	E Megalis	144,00 €
Tout venant GNT 0/20 secondaire pour travaux sur voirie	Charier CM	581,04 €
Grilles d'évacuation des eaux pluviales et buses pour voirie	Frans Bonhomme	786,72 €
Structure assis-debout pour bureau poste comptabilité	Bureau Vallée	429,00 €
Module complémentaire logiciel pour gestion périscolaire	Défi informatique	1 848,00 €

- **Conventions et contrats**

Renouvellement de la convention FGDON Ille-et-Vilaine

La convention permet à la commune d'accéder à un certain nombre de services tels que l'accès au programme de lutte et de surveillance contre les nuisibles (frelons asiatiques, ragondins et rats musqués, chenilles processionnaires urticantes...), l'accès à des sessions de formation ou encore à des conseils techniques et réglementaires sur les sujets des organismes nuisibles.

La durée de cette convention est de quatre années et la participation annuelle s'élève à 165 €.

- **Déclaration d'intention d'aliéner**

Madame le Maire précise qu'une DIA (déclaration d'intention d'aliéner) est une procédure qui consiste à demander, en cas de vente d'un bien sur la commune, si la mairie est intéressée par ce bien.

Pour toutes les DIA présentées ci-après, la commune renonce à son droit de préemption :

Date de réception	Référence cadastrale	Superficie	Prix de vente	Notaire
13/10/2020	YP 479	190 m ²	1,00 €	CAP CODE
15/10/2020	YP 479	190 m ²	1,00 €	CAP CODE
15/10/2020	YP 479	190 m ²	1,00 €	CAP CODE

Le Conseil municipal est invité à prendre acte des décisions prises par le Maire dans le domaine de la délégation générale consentie par le Conseil municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 04/12/2020

Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY

